

Agriculture

Reconnaissance de calamité agricole suite aux pluies et inondations du 22 au 23 octobre 2019

Dépôt des dossiers de demande d'indemnisation avant le 3 avril 2020

Le comité national de gestion du risque en agriculture, réuni le 29 janvier 2020, a donné un avis favorable à la demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles suite aux pluies et inondations du 22 au 23 octobre 2019 dans le département de l'Hérault.

Les biens reconnus sinistrés sont :

- les pertes de récolte en pépinière/horticulture ;
- les pertes de fonds sur sols et ouvrages agricoles, palissages, clôtures, cultures pérennes (vigne, fraisier, olivier, kiwi, asperge, framboisier), ruche, stocks extérieurs, cheptel vif (poule pondeuse).

La zone reconnue sinistrée concerne 215 communes (liste et carte des communes au verso).

Afin de bénéficier d'une indemnisation, les exploitants agricoles concernés peuvent déposer, avant le 3 avril 2020 (cachet de la poste faisant foi) une demande par formulaire papier auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)

Le formulaire est disponible sur le site internet des services de l'État :
www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Agriculture/Calamites-Agricoles/

A NOTER : le lundi 9 mars 2020, une journée d'information et d'aide au remplissage des formulaires est organisée à la salle Campotel à Servian (en face de la piscine Muriel Hermine).

Contacts et renseignements : DDTM 34 / SAF

Bâtiment Ozone - 181, place Ernest Granier - CS 60556 - 34064 MONTPELLIER Cedex 2
04 34 46 60 51 ou 60 68 / ddtm-telecalam@herault.gouv.fr

Communiqué de presse



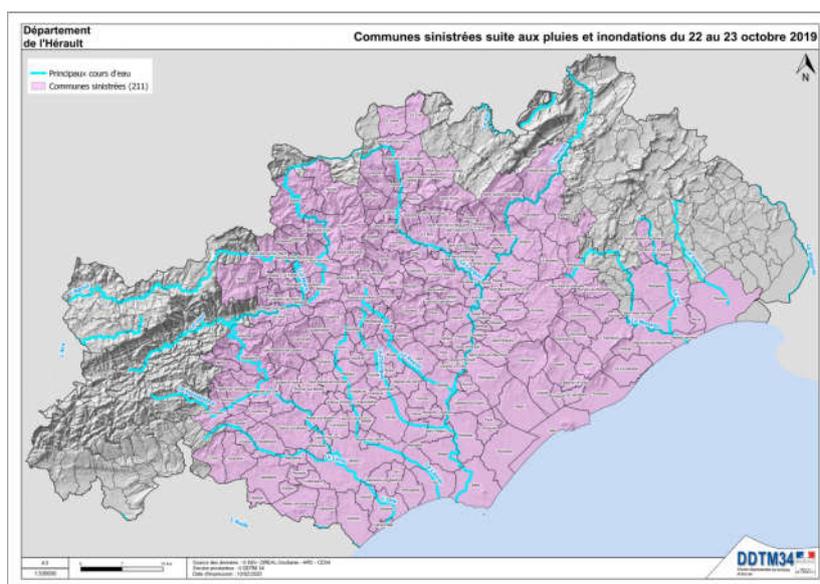
Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Liste des 211 communes concernées :

Abeilhan, Adissan, Agde, Les Aires, Alignan-du-Vent, Aniane, Arboras, Argelliers, Aspiran, Aumelas, Aumes, Autignac, Avène, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bassan, Bédarieux, Bélarga, Berlou, Bessan, Béziers, La Boissière, Le Bosc, Boujan-sur-Libron, Le Bousquet-d'Orb, Bouzigues, Brenas, Brignac, Cabrerolles, Cabrières, Campagnan, Camplong, Canet, Capestang, Carlencas-et-Levas, Castelnau-de-Guers, Castelnau-le-Lez, Causse-de-la-Selle, Causses-et-Veyran, Caussiniojols, Caux, Le Caylar, Cazedarnes, Cazouls-d'Hérault, Cazouls-les-Béziers, Cébazan, Celles, Cers, Cessenon-sur-Orb, Ceyras, Clapiers, Clermont-l'Hérault, Colombiers, Combes, Corneilhan, Coulobres, Cournonsec, Cournonterral, Creissan, Le Cros, Cruzy, Dio-et-Valquières, Espondeilhan, Fabrègues, Faugères, Florensac, Fontes, Fos, Fouzilhon, Fozières, Frontignan, Gabian, Gigean, Gignac, Graissessac, Hérépian, Joncels, Jonquières, Lacoste, Lagamas, Lamalou-les-Bains, Lattes, Laurens, Lauroux, Lavalette, Lespignan, Lezignan-la-Cèbe, Liausson, Lieuran-Cabrières, Lieuran-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Lodève, Loupian, Lunas, Magalas, Maraussan, Margon, Marseillan, Mauguio, Maureilhan, Merifons, Mèze, Mireval, Montady, Montagnac, Montarnaud, Montbazin, Montblanc, Montels, Montesquieu, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Montpeyroux, Mourèze, Murviel-les-Béziers, Murviel-les-Montpellier, Nebian, Neffiès, Nézignan-l'Évêque, Nissan-lez-Enserune, Nizas, Octon, Olmet-et-Villecun, Pailhes, Palavas-les-Flots, Paulhan, Pégaïrolles-de-l'Escalette, Péret, Pérols, Pézenas, Pézènes-les-Mines, Pierrerue, Pignan, Pinet, Plaissan, Les Plans, Poilhes, Pomerols, Popian, Portiragnes, Le Pouget, Le Poujol-sur-Orb, Poujols, Poussan, Pouzolles, Pouzols, Le Pradal, Prades-sur-Vernazobre, Le Puech, Puechabon, Puilacher, Puimisson, Puissalicon, Puisserguier, Quarante, Roquebrun, Roquessels, Rosis, Roujan, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Chinian, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Felix-de-l'Heras, Saint-Felix-de-Lodez, Saint-Geniès-de-Fontedit, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Jean-de-Védas, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Saint-Pargoire, Saint-Paul-et-Valmalle, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Pons-de-Mauchiens, Saint-Privat, Saint-Saturnin-de-Lucian, Saint-Thibéry, Salasc, Saussan, Sauvian, Sérignan, Servian, Sète, Soubes, Soumont, Taussac-la-Billière, Thézan-les-Béziers, Tourbes, La Tour-sur-Orb, Tressan, Usclas-d'Hérault, Usclas-du-Bosc, Vailhan, Valmascle, Valras-Plage, Valros, Vendémian, Vendres, Vias, Vic-la-Gardiole, Viéussan, Villemagne-l'Argentière, Villeneuve-les-Béziers, Villeneuve-les-Maguelone, Villeneuveville, Villeveyrac



Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

